



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr  
N°32 du 16 novembre 2004.

## **Spécial** **Comptes Rendus**

### SOMMAIRE

#### **Conseil d'Administration du CNRS du 28 octobre 2004**

*Pages 2 à 7*

#### **Comité Technique Paritaire du 14 octobre 2004**

*Page 7*

#### **Comité Hygiène et Sécurité Central du 21 octobre 2004**

*Pages 8 à 10*

# Conseil d'Administration du CNRS

28 octobre 2004 - Par Jacques AUDIN

L'ordre du jour de ce conseil était :

- Projet d'évolution du CNRS
- Répartition des moyens humains Chercheurs et ITA
- le projet d'arrêté pour les nouvelles commissions interdisciplinaires.
- Décision modificative du budget
- Le projet d'institut d'innovation thérapeutique I2T
- Questions diverses
  - Eméritat
  - Attribution d'une Subvention (à la maison de la chimie !!!)
  - Exonération de remboursement de salaire d'un chercheur mis à disposition d'une entreprise de valorisation

-----

Ce CA était présidé par Mr. Bernard Meunier le nouveau Président du CNRS.

Pour préparer ce Conseil les quatre élus des personnels ont été reçus la veille par le Président et le Directeur Général.

## **1/ Projet d'évolution du CNRS :**

Un CA informel a déjà discuté du projet au début d'octobre, un autre est prévu le 2 décembre. La décision finale qui devait intervenir au CA du 16 décembre est repoussée au début de l'année prochaine. (Il faut attendre la lettre de cadrage du Gouvernement)

B. Larroutrou a commenté l'avancement des 12 chantiers qu'il a mis en œuvre.

1/ Relations avec les Universités. Selon le DG les expérimentations en cours donnent des résultats très encourageants.

2/ Ressources humaines : BL insiste sur la nécessité de réduire le nombre de personnels du siège. Celui ci a augmenté d'un tiers en 10 ans (Moyens Commun plus Direction Scientifique.). Il faut créer une école des cadres au CNRS.

3/ Europe et International : Il y a un document issu du colloque Europe.

4/ Politique Scientifique : Il y a un document en préparation qui doit sortir en novembre.

5/ Evaluation de la recherche : Evaluer les labo non cnrs !!!

6/ Relation avec les Entreprises et la Société: Rien d'écrit pour l'instant.

7/ Communication interne et externe.

8/ Place et fonction des Unités.

9/ Mise en place des DIR (voir la suite).

10/ Direction de la stratégie scientifique. Il faut redéployer au plus près des laboratoires les personnels exécutifs des départements scientifiques.

11/ Evolution des textes et simplifications administratives.

12/ Pilotage de l'ensemble.

Une grande partie de la discussion a eu lieu autour des DIR. BL est conscient que la régionalisation focalise beaucoup les débats et occulte les autres points du projet. Un administrateur

regrette à ce sujet que les deux DIR mis en place n'aient pas de lettre de mission. Un autre fait la distinction entre pôle de compétitivité et les PRESS proposés dans les Etats Généraux. Lehman (St Gobain) note les risques accrus de clientélismes et invoque la nécessité de garder une politique nationale. B. Meunier le nouveau président élargit les frontières régionales au delà de l'hexagone et « annexe » déjà Barcelone avec Toulouse Bordeaux et Montpellier pour faire une grande région Européenne !!! Pour le représentant de la CPU il faut plus de cohérence à l'échelle locale. Pour le ministère de l'enseignement supérieur, il faut avoir une démarche contractuelle avec les autorités territoriales et associer les partenaires à la politique de site sinon les uns vont continuer à couler du béton et les autres contraint d'assurer le fonctionnement...

## **Je suis intervenu sur deux points pour dire :**

- *Que les propositions de mise en place de 5 inter-régions ne répondaient pas aux attentes de la communauté ! Celle ci souhaite que la présence du CNRS en région soit forte pour qu'il soit un interlocuteur reconnu des partenaires universitaires, des collectivités territoriales et des entreprises, mais que cela devait se faire dans le cadre d'une politique scientifique nationale cohérente et globale. A l'inverse le projet de réforme s'inscrit dans une autre logique et institue un morcellement du CNRS basé sur la mise en œuvre de politiques régionales.*

- *A propos de l'évaluation, j'ai réaffirmé, contrairement à ce qui est proposé, que l'évaluation des laboratoires ne pouvait pas être déconnectée des prises de décision concernant leurs reconnaissances ou leurs renouvellements. Les chercheurs doivent pouvoir agir sur la politique scientifique par le biais de leurs instances d'évaluation et chaque organisme doit se doter d'instances d'évaluation pour pouvoir mener sa politique. De ce point de vue l'évaluation des laboratoires non liés au CNRS par les instances d'évaluation du CNRS ne me paraît pas une bonne chose car les Universités doivent se doter elles aussi d'instances d'évaluation propres pour mener leurs politiques. Il ne peut pas y avoir des gens qui évaluent d'un côté et des gens qui décident de l'autre !!!*

## **2/ Répartition des moyens humains Chercheurs et ITA 2005.**

### **Campagne Chercheur**

Il y aura en 2005, reconduction du nombre de postes chercheurs 2004.

Il y a 298 départs à la retraite prévus et 204 autres départs soit 502 postes libérés. Du fait d'une sur estimation des départs à la retraite en 2004, 16 postes ont été recrutés en surnombre qu'il faut déduire de la campagne 2005 et 50 autres qu'il faut garder en prévision de réintégration. Reste 436 postes.

Le DG en réserve 25 pour gager des postes d'accueil (chercheurs étrangers.....) Reste donc 411 postes qui seront mis au concours, contre 433 l'an passé en comptant les 119 réintroduits à la suite des manifestations.

Le DG propose d'utiliser au maximum les possibilités statutaires de recrutement en CR1 soit 1/3 des postes de CR contre 25.7% effectif l'an passé confirmant ainsi sa volonté de recruter le plus

tardivement possible. Il y aura donc 213 postes de CR2, 127 postes de CR1 et 27 recrutements externes de DR en 2005 (rappel 2004 : 306 CR2, 106 CR1, 21 DR). Il y aura 200 passages CR/DR en internes. (voir en annexes tableaux et statistiques années précédentes)

Le DG propose de répartir les postes en abondant chaque département à hauteur de 2.5% de leurs stocks, soit 289 postes pour un effectif total de 11556 chercheurs. Ensuite il rajoute une « prime à la mobilité externe » en remplaçant à hauteur de 70%

le nombre de départs volontaires soit 45 postes. Il reste 77 postes qui seront répartis en fonction des priorités scientifiques. 34 de ces 77 postes iront au seul département STIC pour rattraper un déficit de chercheurs en informatique !!!

Le département SDV n'est plus prioritaire en terme de postes de chercheurs.

Au total la répartition des postes de chercheurs se fera de la façon suivante :

Postes Chercheurs	PNC	SC	SDU	SDV	SHS	SPI	SPM	STIC	Total
Recrutement de base	11	49	26	78	53	15	39	18	289
Prime à la mobilité externe	0	4	0	16	0	0	21	4	45
Politique scientifique	2	8	7	5	7	7	7	34	77
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>61</b>	<b>33</b>	<b>99</b>	<b>60</b>	<b>22</b>	<b>67</b>	<b>56</b>	<b>411</b>

**Concernant les postes d'accueil :** Il y a plusieurs types de postes d'accueils :

-Les Post doc. : Les 210 post doc créés en 2003 et les 110 créés en 2004 sont reconduits en année pleine pour 2005. Le DG souhaite augmenter leur nombre en proposant notamment des cofinancements aux collectivités locales.

-Les CDD sur Crédit d'Etat: Le CNRS disposait de 140 postes en 2004, 110 supplémentaires sont créés en 2005. Compte tenu des départs il y aura environ 140 possibilités d'accueil en CDD en 2005. Ces postes sont utilisés pour accueillir des enseignants chercheurs, des spécialistes industriels, des scientifiques de hauts niveaux, des jeunes ingénieurs dans le cadre de projets technologiques.

-Des accueils gagés par des postes de statutaires. (25 postes cette année)

-Enfin il faut rappeler que le CNRS accueille 500 enseignants chercheurs en délégation dont il reverse une partie du salaire aux universités pour permettre à celles-ci de les remplacer pendant leurs dispenses de cours.

### Campagne ITA

Il y aura en 2005, reconduction du nombre de postes d'ITA 2004, y compris les 227 postes réintroduits. 381 départs à la retraite sont prévus, et 306 autres départs, soit 687 postes libérés. 60 postes dits « ITA valorisation » gagés par des postes statutaires actuellement sont remis au concours. Ces contractuels seront financés sur une autre ligne budgétaire. 65 postes sont mis en

réserve pour les réintégrations. Il faut déduire des recrutements 2005, 111 postes qui ont été recrutés en surnombre en 2004 de fait d'une forte sur estimation des départs à la retraite et de la non anticipation des effets de la loi Fillon.. Il y aura donc 571 postes mis au concours ITA en 2005 contre 701 en 2004 !!!

Le DG prévoit pour les ITA de réaffecter globalement les postes en proportion des départs dans chaque département avec un redéploiement de 30 postes des moyens communs vers les départements en fonction des priorités scientifiques. BL prévoit dans le cadre de sa réforme de l'organisation interne du CNRS de redéployer du personnel du siège affecté dans les directions scientifiques vers les moyens communs des délégations régionales.

Le DG insiste sur la nécessité de construire une perspective pluriannuelle de l'emploi ITA basée sur l'évolution des qualifications et des compétences en instrumentation, traitement de données, modélisation et à l'interface des techniques et des recherches. Il souhaite le maintien de postes de T et AI pour les métiers de prototypistes, d'expérimentateurs et de maintenances, il prévoit de redéployer les métiers de veille documentaire, de maintenir des emplois de catégorie C dans certains secteurs notamment en SDV, de disposer d'emplois administratifs qualifiés, mutualisés, de rééquilibrer au sein des moyens communs les différentes filières, d'évoluer vers des formes organisationnelles mutualisées, plate formes, sites etc... La répartition finale se décompose comme suit :

Postes ITA	PNC	SC	SDU	SDV	SHS	SPI	SPM	STIC	MC	Total
Départs prévus en 2005	45	70	74	131	84	27	65	36	155	687
Postes attribués en 2005	38	65	71	117	67	26	56	35	96	571
Taux de remplacement	84,4 %	92,9 %	95,9 %	89,3 %	79,8 %	96,3 %	86,2 %	97,2 %	61,9 %	83,1 %

Un certain nombre de remarques ont été faites par les administrateurs : Pourquoi 33% de CR1 au recrutement ? Diminution effective du nombre de postes mis aux concours par rapport à l'an passé. Le nombre de candidats aux concours augmente chaque année ; la pression au concours est plus faible sur les postes fléchés que sur les postes non affectés et la qualité des recrutements s'en ressent ; qui décide de l'affectation des postes dans les Départements scientifiques ? Manque de visibilité des campagnes de recrutement ITA ou les concours sont organisés par BAP et les postes affectés par départements ; où sont affectés les postes ITA de l'an passé ? Comment les décisions du CA sont traduites dans les faits ? Comment se fait la circulation de la technologie au CNRS et quelle est la mobilité des ingénieurs ?

Pour le ministère la crise de l'emploi scientifique est surtout dans l'enseignement supérieur, c'est là que le gouvernement devra mettre des postes en priorité.

Je suis intervenu pour dénoncer la stagnation de l'emploi, critiquer la répartition des postes d'ITA qui anticipe la mise en place du projet Larrouturou. J'ai alerté sur les conséquences dramatiques, dans la recherche, de l'application de la loi Fillon sur les retraites qui repousse les départs et empêche les jeunes de rentrer. Je me suis abstenu sur les répartitions proposées. (en annexe 1 mon intervention et en annexe 3 un tableau sur l'emploi chercheur pluriannuel).

**Les répartitions proposées à été adoptées par 16 pour et 3 abstentions. Je me suis abstenu.**

### **3/ Les nouvelles commissions interdisciplinaires du Comité National.**

Dans la poursuite de la politique mise en place précédemment il est créé 6 commissions interdisciplinaires en remplacement des 5 antérieures. Quatre d'entre-elles sont une poursuite des précédentes. Ces sections sont la réponse statutaire actuelle pour recruter des chercheurs par un jury interdisciplinaire. Elles sont composées à l'image des autres sections, 14 élus au sein du Comité National par les membres des sections concernées et 7 nommés. Dans le projet de réforme du CNRS le DG propose d'alléger ce système en modifiant la règle pour pouvoir composer des jurys de concours ad hoc en fonction des besoins.

Pour certains administrateurs, ces CID ne sont pas la bonne manière, les PIR sont mis en avant, il faut arrêter la concurrence disciplinaire pour un autre...

*Je suis intervenu pour dire que j'étais favorable à tout ce qui pouvait favoriser l'interdisciplinarité. L'interdisciplinarité est un atout essentiel du CNRS et un argument pour préserver sa multidisciplinarité actuelle.*

*Par contre, voir l'interdisciplinarité uniquement au travers des recrutements de « chercheurs interdisciplinaires » serait très réducteur. L'interdisciplinarité doit être avant tout le fruit de collaborations entre équipes de disciplines différentes. Il faut encourager les laboratoires à aller dans ce sens, pourquoi pas en favorisant, lors de leur création ou de leur renouvellement ceux qui présentent des projets en ce sens.*

Des modifications proposées par le conseil scientifique sur les champs couverts par ces CID ont été acceptées, notamment dans la nouvelle commission Santé et Société l'élargissement à tout ce qui touche à Santé et Travail. J'ai voté pour la création de ces CID

**Adopté par 18 pour et une voix contre**

### **4/ Décision modificative du budget**

Il s'agit bien sûr d'ajuster en fin d'année la réalité avec les prévisions.

Comme prévu, il manque de la masse salariale! En particulier les 0.5% d'augmentation des salaires de fonctionnaires (7.1M €) n'avait pas été budgétisés. Les départs à la retraite repoussés pour cause de loi Fillon ajoutent également des coûts salariaux supplémentaires (3.9 M €). Malgré des efforts importants pour compresser la masse salariale, il faudra prendre encore 2.7M € sur le fonctionnement des laboratoires pour équilibrer ?

Les ressources propres du CNRS ont augmenté de 38 M € cette année, essentiellement sur des contrats publics. Les ressources en provenance des entreprises stagnent ainsi que les recettes sur brevets.

Modification budgétaire adoptée à l'unanimité

### **5/ Le projet d'institut d'innovation thérapeutique I2T**

En quelques mots, ce projet soutenu par le CNRS est à l'instigation de Bernard Pau ex directeur du département des SDV qui a quitté cette fonction pour se consacrer à la création de cet institut.

Il s'agit, en association avec l'INSERM et l'Institut Pasteur de créer une Société Anonyme privée chargée de sélectionner dans l'ensemble des portefeuilles de brevets de chacun des organismes, quelques molécules susceptibles de déboucher sur la production de médicaments à vocation mondiale (blockbuster).

I2T sous-traitera (labo public ou privés, start up...) les études permettant de transformer ces découvertes en produit innovant jusqu'à leurs phases cliniques précoces. Pour cela I2T empruntera à la Banque Européenne d'Investissement 75 Millions d'euros (pour commencer) qu'il compte rembourser avec le fruit des

retombées de ses produits vendus à des groupes pharmaceutiques.

La question posée au Conseil d'administration est une participation du CNRS unique au capital de cette société anonyme de 336 Kilo Euro pour permettre à celle-ci de démarrer et d'entreprendre les démarches nécessaires, notamment pour obtenir les crédits de la BEI.

Les arguments ne manquent pas pour ou contre le soutien à ce projet. Faiblesse de l'industrie pharmaceutique française et européenne face au géant américain, faiblesse de la RetD en France, manque d'interfaces etc.

Pour Bernard Pau il y a une fracture entre la recherche fondamentale et la prise de risque par l'industrie. Il y a une chance sur cent qu'une molécule détectée devienne valide pour être innovante. La force d'I2T sera de s'appuyer sur un volume considérable de brevets. Chaque année il faut compter avec une centaine de brevets nouveaux. On en sélectionnera 6 sur 50 par an. 1/3 seront candidats médicament, 1/6 ensuite deviendront médicament. L'objectif est d'aboutir à 10 médicaments en 20 ans. I2T commencera à faire des bénéfices dans 10 ans, peut être, il entrera en bourse...

Ce point de l'ordre du jour a suscité beaucoup de questions commentaires et réticences y compris du ministère du budget qui reste encore observateur et ne donne aucune garantie des emprunts pour l'instant.

**Quelques réactions des administrateurs :** Pourquoi on utilise pas le FRT du ministère ? C'est une présentation idéologique, pourquoi on emprunte pas au ministère de l'industrie ? Scepticisme sur la réalisation de ce projet, c'est du travail de start up !!! Interrogations sur la viabilité économique !!

*Je suis intervenu pour faire part de mes réticences et critiquer la stratégie des entreprises pharmaceutiques qui se désengagent de la RetD pour la faire faire au secteur public.*

**Le projet a été adopté par 14 pour 4 abstentions et 1 refus de participer au vote.**

*Après avoir initialement prévu de voter contre ce projet je me suis finalement abstenu considérant après les débats et quelques réponses à mes interrogations que le risque pour le CNRS était minime aux regards des enjeux. La question du transfert des découvertes et des innovations de la recherche vers les entreprises se trouve au cœur des débats actuels et de l'emploi!!! Il m'a semblé qu'un vote totalement négatif nierait l'importance de ces enjeux.*

(Voir mon intervention en annexe 3)

### **6/ Questions diverses**

#### **Éméritat 2004 des directeurs de recherche**

Les demandes d'éméritat sont soumises à l'avis des directions scientifiques et à celui du Conseil Scientifique avant d'être adopté par le CA.

Il y avait 85 demandes. Le CA a suivi les propositions amendées par le Conseil Scientifique et a accordé le titre de Directeur de recherche émérite à 42 chercheurs par 15 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

**J'ai voté pour** en regrettant qu'on ne demande plus l'avis des sections du comité national.

#### **Attribution d'une Subvention à la maison de la Chimie !!!!**

Il s'agit d'une subvention de 460,8 K € à la Maison de la chimie pour organiser 3 colloques à grand train de vie!!!

En fait ces colloques sont financés sur les ressources propres du laboratoire qui touche des subsides conséquents grâce au succès d'une molécule brevetée (la taxotère) utilisée dans le traitement du

cancer. Cette molécule à elle seule représente 95% du total des recettes des brevets du CNRS. L'accord du CA est requis car la délégation de pouvoir du DG ne dépasse pas 150 K€. L'importance des sommes utilisées pour organiser ces colloques a fait bondir nombre d'administrateurs et particulièrement ceux des SHS qui disposent de moyens infiniment plus faibles en pareilles circonstances.

La question de la redistribution et de l'utilisation des revenus des brevets entre les inventeurs, les laboratoires et les organismes est posée à travers cet exemple. Faut-il légiférer?

**Je me suis abstenu, il y a eu 2 contre.**

#### **Exonération de remboursement de salaire d'un chercheur mis à disposition d'une entreprise de valorisation**

La loi Allègre permet à un chercheur qui crée une entreprise de conserver son salaire pendant 2 ans renouvelables une fois. C'est ce renouvellement qui est sollicité mais avec une argumentation

délicate. En effet on nous dit que si cette société venait à être en faillite (sous-entendu, du fait du poids de la masse salariale) le CNRS perdrait toutes chances de rémunération des résultats obtenus par ce chercheur dans l'exercice de ses fonctions au CNRS car le CNRS a cédé tous ses droits patrimoniaux, logiciels et savoir-faire, à l'entreprise en question!!!

*Je suis intervenu pour rappeler que dans un CA précédent on nous avait expliqué que pour ne pas handicaper les jeunes entreprises issues des laboratoires le CNRS devait céder ses droits sur brevet en échange de parts dans le capital de l'entreprise (ici 5%). Aujourd'hui on nous dit : On a tout cédé, ça ne suffit pas, il faut continuer à payer sinon on perd tout !!! Il y a un problème quelque part dans la stratégie du CNRS !!!*

**Le vote a été acquis à l'unanimité**

### ANNEXE 1

#### **Campagne de Recrutement ITA (\*)**

La première remarque qui me vient est que dans la conjoncture actuelle un maintien du nombre de postes d'ITA comme de chercheurs est en contradiction totale avec les attentes de la communauté. Manifestement les messages du printemps et de l'été dernier n'ont pas été entendus par nos tutelles, d'autant que les mesures Fillon sur les retraites aggravent encore la situation. Les postes tant attendus avec les départs massifs tant annoncé vont arriver avec deux, trois ou quatre ans de retard.

On ne recrutera que 571 ITA en 2005 pour 687 départs prévus car on a pas anticipé les conséquences de la loi Fillon sur les retraites. Vous nous dites que les agents diffèrent davantage leurs départs entre 60 et 65 ans pour bénéficier de la surcote. Mais combien restent à cause de la décote ? A-t-on des chiffres là dessus ? Car les pénalités pour celles et ceux qui n'ont pas atteint leurs 40 ans de cotisations avant 65 ans sont beaucoup plus dissuasives et ce phénomène va aller croissant dans les années à venir.

C'est peut être un beau succès pour Fillon ministre du Travail mais je ne suis pas sûr que ce soit bon pour Fillon ministre de la recherche. En tous cas, c'est mauvais pour le recrutement des jeunes, c'est sans doute mauvais pour la productivité scientifique.

Cette situation doit alerter le ministère qui doit prévoir des mesures particulières pour la recherche. La loi sur les retraites est un véritable handicap dans un secteur où les salariées entrent relativement tard du fait des études longues.

-Le rachat des retraites pour les personnels embauchés sur le statut de 59 ( fin des années 60 et dans les années 70) n'est pas terminé pour beaucoup et pèse aussi dans les choix de départs.

-Le coût des rachats d'années d'études prévus actuellement est dissuasif.

-La non prise en compte pour les femmes des bonifications pour enfants nés en dehors des périodes de titularisation ajoute encore à la discrimination.

**Il serait paradoxal que les postes créés dans le cadre d'une priorité affichée à la recherche soit finalement occupés par des pré-retraités !!!.**

Il faut se féliciter pour une fois qu'on nous présente une campagne de recrutement ITA qui n'est pas la simple transposition des priorités de la campagne chercheurs. Les progrès sont timides toutefois et les mesures limitées.

**Vous diminuez le nombre de postes dans les moyens communs** et vous dites qu'ils seront compensés par des transferts de gestionnaires des directions scientifiques vers les délégations régionales. Vous confirmez donc l'appauvrissement du rôle que vous voulez faire jouer aux départements Scientifiques au profit de celui des DIR. On voit bien que les structures administratives légères de soutien aux DIR que vous annonciez dans votre projet ne seront pas aussi légères que ça !!!..

**Concernant la mise en œuvre d'une perspective pluriannuelle de l'emploi ITA** vous listez un certain nombre de points concernant l'évolution prévisible des besoins et vous préconisez un certain nombre de mesures que l'on peut partager pour certaines.

**Mais plus généralement, je ne crois pas que vous pourrez mettre en place une programmation pluriannuelle efficace** de l'emploi ITA sans mettre en place parallèlement un système d'évaluation des ITA et de leurs métiers, chargé également de la prospective et couplé avec un dispositif de formation adéquat. Ce système devra pour être accepté et reconnu par la communauté être basé sur une évaluation par les pairs et bien sûr, avoir des répercussions sur les déroulements de carrières.

**(\*) Pour ne pas faire redondance avec d'autres interventions je ne suis pas intervenu au CA sur la Campagne de recrutement chercheurs. Quelques commentaires néanmoins :**

**La campagne Chercheurs 2005** à effectif constant va permettre de recruter 411 chercheurs contre 433 en 2004, 583 en 2001 et 480 en 2002. C'est très loin des besoins pour soutenir la concurrence internationale avec les USA le Japon et autres pays industrialisés qui progressent plus que nous. De ce point de vue l'accroissement du nombre de candidats par postes offerts traduit bien le malaise des jeunes chercheurs. La France paiera très cher cette politique si la LOP en préparation ne prévoit pas de renforcer de manière conséquente le nombre de postes de titulaires dans la recherche.

Nombre moyen de candidats par poste ouvert aux concours	2001	2002	2003	2004
CR2	9,5	10,3	14,6	23,5***
CR1	11,1	11,9	12,6	15,1
DR	6,6	6,6	7,6	9,6

\*\*\* Effet suppression limite d'âge

**Les priorités scientifiques :** Le DG s'est défendu devant le CA de privilégier sa discipline (35 postes sur les 78 iront aux STIC). C'est parce qu'il a la conviction que le CNRS est en retard en recherche informatique qu'il favorise ce département. Pour la première fois il introduit des critères de priorités différenciés d'un département à un autre. SDV est prioritaire en crédits et en ITA mais pas en chercheurs par exemple. Au-delà des aspects de choix des priorités, on voit bien qu'on est surtout en train de gérer la pénurie de postes comme de crédits.

**Le recrutement de 240 post doc** pour un volume total de 320 réservés principalement à des docteurs étrangers tant à américaniser notre politique d'emploi scientifique pour faire venir chez nous des jeunes scientifiques étranger. Si cette stratégie de développait au détriment de l'emploi stable l'attractivité du CNRS serait diminué ( en 2004 le CNRS a recruté sur postes statutaires 22.2% de chercheurs étrangers)

**Le recrutement de 140 CDD** sur crédit d'état pour un volume d'environ 250. On a pas beaucoup de précisions sur ce que sont ces postes d'accueil et encore moins sur la façon dont ils sont distribués et affectés. Il est clair qu'il y a un manque de transparence du fonctionnement de la Direction et des Départements scientifiques à ce niveau et que notre défense d'une politique disciplinaire au CNRS ne doit pas nous faire occulter cet aspect. Les DS sont en partie responsables du manque de visibilité du CNRS dans les régions.

**Mise en réserve de 25 postes statutaires pour gager des postes d'accueils.** On peut s'interroger pourquoi le CNRS reconstruit son stock de postes gagés par des emplois de titulaires alors que le ministère débloque 110 postes de CDD sur crédit d'état qui s'ajoutent au 140 de l'an passé.

**Accueil en délégation d'enseignants chercheurs.**

Le CNRS permet à 500 enseignants chercheurs de faire de la recherche à plein temps pendant un ou deux ans en remboursant une partie de leur salaire à l'Université. Faut-il accroître cette possibilité ? Faut-il faire évaluer par le Comité National ces demandes de délégations ?

Dans la conjoncture actuelle et devant les grandes difficultés devant lesquelles se trouvent les enseignants chercheurs cette possibilité est sans doute une bonne chose. On peut toutefois s'interroger sur le financement de ces opérations par le seul CNRS.

-----

## ANNEXE 2 (intervention de Jacques Audin)

### Projet Institut d'Innovation Thérapeutique I2T

Ce projet arrive dans un contexte où l'industrie pharmaceutique française se désengage de la recherche. (Aventis a fermé RMV à Romainville, Pfizer à Fresnes, Merck-Lipha à Lyon), dans un contexte où les groupes fusionnent avec des stratégies de restructuration et de redéploiement à l'échelle mondiale pour conforter leurs profits à court terme et diminuer leur prise de risque. Sanofi vient de racheter Aventis pour 55 Milliards € ce qui montre que ce ne sont pas les moyens qui manquent pour investir. Il y a de l'argent qui circule dans ce milieu. On est loin des 75 Millions € qu'on nous propose d'emprunter ici et loin des budgets publicitaires consacrés à la promotion des médicaments ?

Une fois de plus on demande au public d'assurer la prise de risque. L'Etat qui a cautionné la fusion Sanofi Aventis est en mesure d'imposer à ce grand groupe une autre stratégie !!!

Vous nous présentez ce projet comme un moyen de pallier les défaillances des sociétés pharmaceutiques françaises. Je suis administrateur du CNRS et on me demande de me prononcer sur une politique industrielle !!! Est-ce au CNRS d'être sur l'initiative d'une telle démarche ?

Qui plus est, rien ne dit que cette opération I2T sera couronnée de succès. J'ai bien noté les réticences du ministère du budget. Qui va garantir les emprunts ? Quels engagements l'industrie pharmaceutique a-t-elle prise ? Des opérations similaires m'a-t-on dit, ont eu lieu. GENSET par exemple s'est complètement planté quand il a parié et cru que de nouveaux médicaments sortiraient du brevetage de gènes humains. Cinq ans après, cette stratégie s'est transformée en catastrophe et GENSET a dû vendre toutes ses installations !!!

### **N'y a t'il pas d'autres solutions possibles ?**

Pourquoi faut-il créer une société anonyme? Pourquoi pas une structure publique puisque qu'on nous dit que toute la matière première se trouve dans les laboratoires publics ?

Pourquoi pas un GIE public/privé ? Pourquoi pas des conventions bi, tri latérales avec des partenaires industriels et mises en communs de compétences réciproque et de moyens ?

Pourquoi Aventis, par exemple a refusé le projet NEREIS proposé par ses salariés, de création d'une Société Mixte publique privée à l'interface justement de la recherche fondamentale et des sociétés pharmaceutiques ? Toutes les compétences existent-elle encore aujourd'hui en France pour que votre projet aboutisse ?

Pour conclure et ce sera plus ma fibre syndicale qui parle, derrière tout ça, au bout de la chaîne, il y a les malades qui demandent à être soignés et qui cotisent à la sécurité sociale pour payer leurs soins, et au-delà, il y a dans le monde des populations entières qui n'ont

pas accès aux soins parce que non solvables. Ceux-là n'ont aucune chance que l'2T s'intéresse à eux aujourd'hui, car au-dessous d'un milliard de Dollars de chiffre d'affaire annuel il n'est pas suffisamment rentable de vendre un médicament !!! Votre projet mise sur les "Block Buster" à hauts revenus.

Et je trouve qu'il y a beaucoup d'indécence dans ce projet porté par le CNRS. A aucun moment, on ne se place du point de vue de la santé publique et du droit à la santé pour tous, mais toujours du côté de la rentabilité, du marché et de la concurrence.

Nous sommes ici dans une entreprise de science et une entreprise publique, notre mission est de veiller à ce que les connaissances que nous produisons servent l'humanité toute entière.

## Compte rendu du CTP du CNRS du 14 octobre 2004

Présents pour le SNTRS-CGT : Jacques Millet et Sophie Toussain-Leroy.

**1) approbation des CR** du 04/03/2004 et du 18/06/2004  
après quelques remarques et corrections.

### 2) Point sur la création de 6 nouvelles CID.

Présentation de B Larroutou : 5 CID ont été créés à l'automne 2002 sur propositions de G Berger. Ils devaient donner lieu à un premier bilan au terme du mandat du Comité National.

Pour ce faire un questionnaire a été adressé aux 5 présidents.

Ces CID ont permis le recrutement de candidats qui ne l'auraient été par aucune des 40 sections.

Fort de ce « bilan positif », B. Larroutou a décidé d'en créer 6 nouvelles. Motif : le seul moyen de créer un jury inter-commissions est de créer une CID.

L'alternative : rester un an sans CID ou travailler maintenant pour que le décret ministériel soit publié début décembre.

Pour B. Larroutou, il n'était donc pas possible d'attendre et de consulter la CPCN, ni pour recueillir l'avis du Conseil scientifique. De toute façon il y aura une rediscussion dans 1 an.

Une nouveauté, les postes seront pris sur les contingents des départements et plus sur une réserve du DG. L'objectif est d'amener les départements scientifiques à travailler plus collectivement.

Une discussion s'engage au cours de laquelle chacun exprime sa position

Le SNCS n'a pas d'opposition de principe si cela répond à de vrais besoins.

Les instances (CSD et CS) auraient pu être consultées dès juillet.

Il déplore aussi que l'évaluation ait été faite par les seuls présidents.

Il discute sur les contours des commissions proposées

Il votera contre car les contours proposés ne lui conviennent pas  
SGEN, SNIRS et SNPTES font leur petit discours (c'est une façon de dire car pour ce qui concerne les interventions du SGEN, elles sont longues mais toutes aussi peu claires les une que les autres, certaines attaques contre le fonctionnement des Départements scientifiques allant fortement dans le sens d'un soutien à la réforme en cours).

Le SNTRS-CGT reprend une partie de la déclaration faite en CTP il y a 2 ans, en déplorant une nouvelle fois la non consultation préalable des instances scientifiques, le mode électoral etc. et indique qu'il votera contre.

Pour le Secrétaire général les missions du CTP et du CS sont de natures différentes donc l'ordre de consultation importe peu.

Vote :

1 abstention (SNPTES-UNSA)

4 contre (SNCS et SNTRS-CGT)

15 pour (administration, SNIRS-CGC, SGEN-CFDT)

### 3) Point sur le projet Larroutou

Rien de bien nouveau, voir l'intranet. B. Larroutou nous présente des transparents sans intérêt sur le calendrier des opérations. Rien sur le fond.

Déclaration du SNTRS-CGT s'étonnant de cette marche forcée dans le plus total mépris des Etats généraux de la recherche et de l'avis des représentants des personnels.

### 4) Bilan des campagnes chercheurs et ITA

ITA : première session : 429 postes au concours, il y a eu 426 lauréats. 20 ayant refusé de prendre leur poste, il y aura 424 recrutements au 1<sup>er</sup> décembre.

Deuxième session : 122 postes. Plus de 6000 dossiers pour cette deuxième phase. Recrutement au 01/01/05.

**Sélection professionnelle:** 177 candidats au grade d'IRHC et 479 au grade de TCE. Les auditions se tiendront entre le 8 et le 26 novembre prochain. Pour la première fois l'examen se déroulera par corps et non plus par BAP. Nous avons voté contre cette disposition lors d'un précédent CTP.

#### Concours internes précaires:

Dans le cadre de la loi Sapin le CNRS a décidé en 2003 de répartir les recrutements des 85 postes sur 2003 (50 postes) et 2004 (35 postes). La campagne 2003 avait été mauvaise puisque seuls 24 postes avaient été pourvus. La campagne 2004 sera encore plus mauvaise, puisque plus de 20 postes mis au concours ne seront pas pourvus, faute de candidats ! Cela est dû à la manière dont le CNRS a détourné cette loi, la vidant de son but, à savoir l'insertion de précaires, en affichant des postes en fonction des priorités des départements scientifiques et non pas en fonction des précaires recensés. Au mieux le CNRS prévoit au mieux le recrutement de 12 personnels sur les 35 postes à pourvoir !

# Compte rendu du CHS Central du CNRS

## du 21 OCTOBRE 2004

En présence de J. Bernard, Secrétaire général, président du CHS et de Liliane Flabbée, Directrice des Ressources humaines (DRH).  
Pour le SNTRS-CGT : Catherine Jouitteau, Michel Lion, Gérard Pehau-Arnaudet, Sophie Toussaint-Leroy.

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du CHS du 11 mai 2004.
- 2) Suivi des propositions faites au cours de la réunion du CHS du 11 mai 2004.
- 3) Présentation du rapport national de médecine de prévention 2003.
- 4) Avancement du programme de prévention et de sécurité 2004.
- 5) Questions diverses.

**1) Approbation du compte rendu du CHS du 11 mai 2004** Le CR est approuvé à l'unanimité après des modifications mineures.

### 2) Suivi des propositions faites au cours de la dernière réunion du CHS

Dossier spécifique « Ozone », cette proposition fait suite à une demande d'un membre nommé du CHS. Le Dr Veron (médecin coordonnateur national) a fait parvenir le dossier.

Le SNTRS a demandé la diffusion de ce dossier.

Réponse du Dr Ditcharles (médecin de prévention de la DR 03 Paris Ile de France-Est) : le dossier reprend les informations de la fiche INRS N°43.

Personnels CNRS couverts par les 19 conventions « Hygiène et sécurité » entre le CNRS et les universités ; le recensement a été fait, ces conventions concernent 3686 personnels dans 236 UMR ou FRE.

NBI : à nouveau, la NBI était à l'ordre du jour. Le groupe de travail que la direction a mis en place à ce sujet nous a informés de la piste qu'il explorait pour permettre à tous les ACMO de toucher la NBI ou son équivalent. Il s'agit d'une réflexion sur un mécanisme de prime bénéficiant aux ACMO tenant compte de certains critères dont la formation. Cette prime serait différenciée selon les risques gérés et la taille du laboratoire. Comme ces primes dépendraient de l'enveloppe "PPRS et astreintes", le problème ne sera pas encore résolu pour les chercheurs. (rappel des chiffres: 1166 ACMO, 300 NBI, les personnels de catégorie C, les IR et les chercheurs sont exclu(s) du dispositif).

La décision sera présentée au prochain CHS au printemps 2005 après discussion en CTP. Le dispositif sera réservé aux ACMO du CNRS.

*Question du SNTRS-CGT : Est-il prévu un budget supplémentaire pour ce nouveau dispositif adossé à la PPRS ?*

Réponse de la DRH : NON, il l'enveloppe de la PPRS ne sera pas augmentée.

Site Web de la médecine de prévention : il est désormais opérationnel. L'adresse du site est :

<http://www.sg.cnrs.fr/drh/protect-soc/prev.htm>

Formation SST (Secouriste sauveteur du travail) : en 2004 il y a eu 246 formations initiales et 628 formations de recyclage. Pas de formation dispensée pour les DR3, 7, 11, 17, 20.

### 3) Présentation du rapport national de médecine de prévention 2003

En l'absence du Dr Véron, le rapport est présenté par le Dr Ditcharles, médecin de prévention de la DR03 Paris-Ile de France Est.

Ce rapport a été envoyé aux représentants du personnel une semaine avant le CHS.

Le rapport 2003 d'activité clinique et paraclinique des services régionaux de médecine du travail est fait à partir de la synthèse des rapports des services régionaux.

Le Dr Ditcharles conclue sa présentation en disant qu'il y a pour l'ensemble du CNRS une bonne couverture en nombre de médecins de prévention en 2003 et que le CNRS a fait un effort pour mettre à niveau les locaux des services de médecine de prévention.

Remarque du SNTRS-CGT : Comment peut-on dire qu'il y a une meilleure couverture alors qu'en 2003, le nombre de médecins a diminué de 3 par rapport à 2002 ?

Réponse : le nombre de médecins a diminué mais leur nombre d'heures a augmenté du fait du recrutement de médecins à temps plein et de modifications de temps de travail.

Nous avons fait remarquer qu'il aurait été plus utile de présenter également les chiffres en équivalents-temps plein !

A notre intervention sur les personnels qui n'ont pas répondu à la convocation : sur un effectif de 29 07, 22 368 personnes ont été convoquées en 2003, 17 428 personnes ont été vues, il y a donc un déficit de 4940 personnes.

Réponse du CNRS : il existe un noyau d'irréductibles qui refusent de se rendre aux visites, environ 20%. Rappel : 84% de l'effectif CNRS est en SMP (surveillance médicale particulière, qui exige une visite par an, à comparer à la moyenne française de 25%).

A notre question sur comment faire pour réduire ce nombre d'agents, la déléguée de la DR19 nous informe que ses services font payer le prix de la consultation aux agents qui ne se rendent pas à leur visite sans prévenir (ndlr : le médecin de la DR 19 est un médecin vacataire que le CNRS rémunère à la vacation).

A propos des vaccinations, le Dr Ditcharles rappelle que le vaccin antigrippal n'est pas obligatoire.

Intervention du SNCS à propos du statut des médecins de prévention.

Réponse de L. Flabbée : les médecins vacataires faisant au moins un mi-temps ont un contrat de type art 6.1 du décret de 1986. Des discussions sont en cours pour leur attribuer un contrat de 3 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cela fait sauter le verrou fonction publique.

Intervention du SNCS à propos du projet de mise en place d'une cellule d'écoute en cas de souffrance en lien avec le travail sur la région Languedoc Roussillon.

Réponse de la Direction : en Languedoc Roussillon, une cellule d'écoute a été mise en place avec comme personnes ressources les médecins et infirmières de prévention, l'assistante de service



social, le responsable du personnel et des ressources humaines et si besoin un psychologue extérieur spécialisé en stress post-traumatique. Une ligne téléphonique sera mise en place.

Concernant le problème de la souffrance au travail, la DRH mentionne que la phase de formation et de sensibilisation est terminée, 139 personnes ont été formées en 2002-2003.

Un bilan doit être fait avant de poursuivre. La DRH n'est pas favorable à la formation d'un groupe de travail incluant les Organisations syndicales (bien que le SNTRS-CGT renouvelle cette demande à chaque CHS central). Le CNRS n'est pas pressé pour agir dans ce domaine.

Question du SNTRS-CGT à propos de la fiche d'exposition aux CMR.

Réponse : c'est en route. En l'absence du Dr Veron qui a préparé le dossier, l'information est remise à une date ultérieure.

#### 4) Avancement du programme de prévention et de sécurité 2004

Rappel : lors de sa séance du 11 mai 2004, le CHS du CNRS a retenu un programme pluriannuel de prévention et de sécurité qui, s'inscrivant dans la continuité des années précédentes, s'articule autour de huit axes. Ce programme figure dans Prévention Infos N°15 de juin 2004.

Pour chaque axe, F. Guérin (Coordonnateur national de prévention et de sécurité) présente les actions réalisées.

##### a. Donner du corps à la politique de prévention

La charte exprimant l'engagement de la Direction Générale sera finalisée à la fin de l'année en cohérence avec la réforme du CNRS.

Le programme national a été présenté aux DR, IRPS et CHS CNRS

##### b. Adapter la structure de prévention (projet pluriannuel)

Un état des lieux de la NBI a été réalisé, pour mémoire F. Guérin rappelle la réflexion sur un nouveau mode de rétribution des ACO.

##### c. Améliorer la connaissance des dommages et le retour d'expérience.

- Développer l'usage d'AIE, un groupe de travail a été constitué, il s'est réuni une fois, un bilan sera fait au prochain CHS.

Demande du SNTRS-CGT : faire figurer au compte rendu la composition du groupe de travail.

Réponse positive du Secrétaire général.

- Inventorier les principaux sinistres et dommages matériels en liaison avec le BAI

Cette action n'est pas engagée.

*Demande du SNTRS-CGT : Quand sera t-elle engagée ?*

Réponse : Pas avant 2005-2006, le responsable du BAI (Bureau des affaires immobilières) annonce qu'il n'a pas de remontée d'informations en provenance des délégations. L'inventaire ne portera que sur les locaux dont le CNRS est propriétaire.

##### d. Développer l'information et l'aide aux délégations

- Enrichir le site Web

- Risque chimique dont CMR, les modalités d'application en cours d'élaboration avec l'aide des médecins.

- L'action sur les effluents sera engagée en 2005, elle portera sur l'application de la réglementation et le respect des normes.

##### e) Développer la maîtrise des risques professionnels

- Réflexion sur les accidents de trajet : le groupe de travail du CHS s'est réuni une fois (la CFDT et le SNCS participent à ce groupe de travail).

- DUE : un groupe de travail a été créé. F. Guérin reconnaît que le CNRS a pris du retard dans la mise en oeuvre du DUE, le CNRS préfère aller lentement pour réussir. (seuls 15% des labos CNRS ont un DUE).

Un groupe de travail (encore un !) a été mis en place. Le SNTRS-CGT demande à connaître sa composition. Celle-ci figurera au compte rendu.

Fin 2004, le CNRS pense avoir fini l'évaluation au moins pour l'ensemble des unités hébergées.

Le Secrétaire général avoue que malgré l'information faite auprès des directeurs d'unités, certains renâclent à mettre en oeuvre le DUE, il y a des problèmes avec les partenaires.

*Question du SNTRS-CGT : que doivent faire nos collègues dans les UMR ?*

Réponse : le CNRS a du mal à mettre en oeuvre sa politique avec les partenaires, faut-il invoquer le droit de retrait, le Secrétaire général n'est pas partisan d'utiliser cette « bombe atomique ».

Le CNRS avoue sa difficulté à faire appliquer les conventions avec les universités.

La santé au travail, le document d'attestation d'exposition aux CMR et risque chimique a été envoyé aux délégations. Pour la surveillance médicale, un groupe de travail sera mis en place.

##### f) Se préparer aux situations d'urgence

##### g) Réussir le partenariat

Un document précisant l'attitude à adopter dans les relations avec les partenaires hébergeant des UMR est prévu au dernier trimestre.

##### h) Respecter l'environnement.

#### 5 – Questions diverses

A partir des suggestions et questions des camarades qui nous avaient sollicités, le SNTRS-CGT a posé les questions suivantes, envoyées préalablement à la séance.

Q1 : suivi des propositions faites au CHS du 11 mai 2004

- Site Web de la médecine de prévention

- Recensement du nombre de personnels CNRS couverts par les conventions spécifiques CNRS- Universités

- Formation SST.

Les réponses ont été apportées en séance (point2)

Q2 sur la **NBI** : réponse apportée en séance.

Q3 : sur le suivi de l'**application des conventions** spécifiques hygiène et sécurité entre le CNRS et les autres organismes (Universités, Ecoles, autres EPST, etc.). Réponse faite en séance.

Q4 : L'accès aux **comptes rendus des CSHS des délégations**.

Le SNTRS-CGT fait remarquer que pour 2004, il n'y a qu'un CR disponible ! Réponse : le CNRS va faire un effort...

Q5 : Création d'un groupe de travail du CHS sur la **souffrance au travail**. Réponse donnée en séance.

##### Q6 : Elimination des déchets radioactifs

Réponse de Jean-Pierre MANIN (Ingénieur de prévention et de sécurité - Prévention du risque radioactif):

- en ce qui concerne les **sources scellées** : pour les sources récentes (fournies après 1990), leur reprise est assurée par le fournisseur (c'est compris dans le prix d'achat). Il peut y avoir toutefois difficulté quand le fournisseur se trouve à l'étranger, alors on traite comme les anciennes sources.

- pour les sources plus anciennes, deux cas :

1. le fournisseur est identifié mais ne veut pas reprendre la source ;

2. le fournisseur n'est pas identifiable, ou a disparu.

Il faut alors écrire à la DGSRN pour lui demander quelle disposition prendre. La réponse aura l'avantage de vous couvrir du point de vue légal et devrait obliger l'ANDRA à reprendre ces sources en vous fournissant une attestation de reprise.

- en ce qui concerne les **sources non scellées**, ce qui semble être le problème rencontré par plusieurs laboratoires ayant retrouvé des « héritages » parfois anciens. l'ANDRA demande, en effet, qu'il y ait un tri sélectif préalable, identifiant les radionucléides et leur quantité. Il est parfois difficile de réaliser cette identification sur ces héritages anciens. M. MANIN nous dit que la forme des fûts et d'autres indices doivent permettre cette identification.

Il propose d'aider les labos qui le solliciteraient et pour cela, il est prêt à se rendre sur place. Il suffit de le contacter pour préciser la demande et mettre au point un rendez-vous.

Pour joindre Jean-Pierre Manin:

Jean-Pierre MANIN

Inspection Hygiène et Sécurité IN2P3

Centre de Calcul

29 Bd du 11 Novembre 1918

69622 VILLEURBANNE CEDEX

Tél : 04-72-69-41-89

portable : 06-85-80-27-08

E-mail : manin@admin.in2p3.fr.

#### **Q7 : Accessibilités des laboratoires pour les handicapé(e)s**

Il n'existe pas d'inventaire des laboratoires accessibles aux handicapé(e)s.

Le CNRS aménage les postes individuels et rend accessibles les lieux collectifs.

Le Secrétaire général est attentif à ce problème, en priorité pour ses locaux.

La CFDT a posé une question sur l'accès des laboratoires aux retraités.

Réponse : Une instruction va être envoyée aux délégations.

Le SNTRS- CGT demande qu'un relevé de décisions soit établi à la fin du CHS, sans attendre le compte rendu, et envoyé rapidement.

Réponse : il existe un résumé des débats, le Secrétaire général est d'accord pour qu'il soit adressé aux membres du CHS dans les quinze jours qui suivent la séance.

Ensuite, F. Guérin présente les actions nationales supplémentaires, développées fin 2004 et en 2005 :

Fin 2004 : une formation à la prise de fonction des directeurs d'unités, 5 idées pour la prévention et le management d'unité (par ex : comment choisir un ACMO).

Formation de la cellule de crise de la Direction générale.

En 2005 :

Développer la coopération entre le CNPS et la formation, avec l'objectif de diminuer le nombre d'interlocuteurs.

Formation demande d'autorisation d'une source radioactive.

Formation au plan d'urgence : action et mise en situation.

Formation à l'élaboration du document unique.

Formation à la communication pour les ACMO : sur 3 jours, sera testée sur deux régions.

#### **Glossaire :**

ACMO : Agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et sécurité

AIE : Accident - Incident - Evènement (Application informatique à l'usage des ACMO)

ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

BAI : Bureau des Affaires Immobilières

CHS : Comité d'hygiène et de sécurité

CMR : Cancérogène, Mutagène et toxique pour la reproduction (décret 2001-97 du 1er février 2001)

CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CTP : Comité technique paritaire

DGRSN : Direction Générale de la Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire

DR : Délégué régional

DRH : Direction des Ressources Humaines

DUE : Document unique d'évaluation des risques professionnels (décret du 5 novembre 2001)

FRE : Formations de recherche en évolution

IGHS : Inspection générale d'hygiène et de sécurité

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

IRPS : Ingénieur régional en prévention et sécurité

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire (décret n°2001-401 du 2 mai 2001)

PPRS : Prime de participation à la recherche

SMP : surveillance médicale particulière

SST : Secouriste Sauveteur du travail

UMR : Unité mixte de recherche